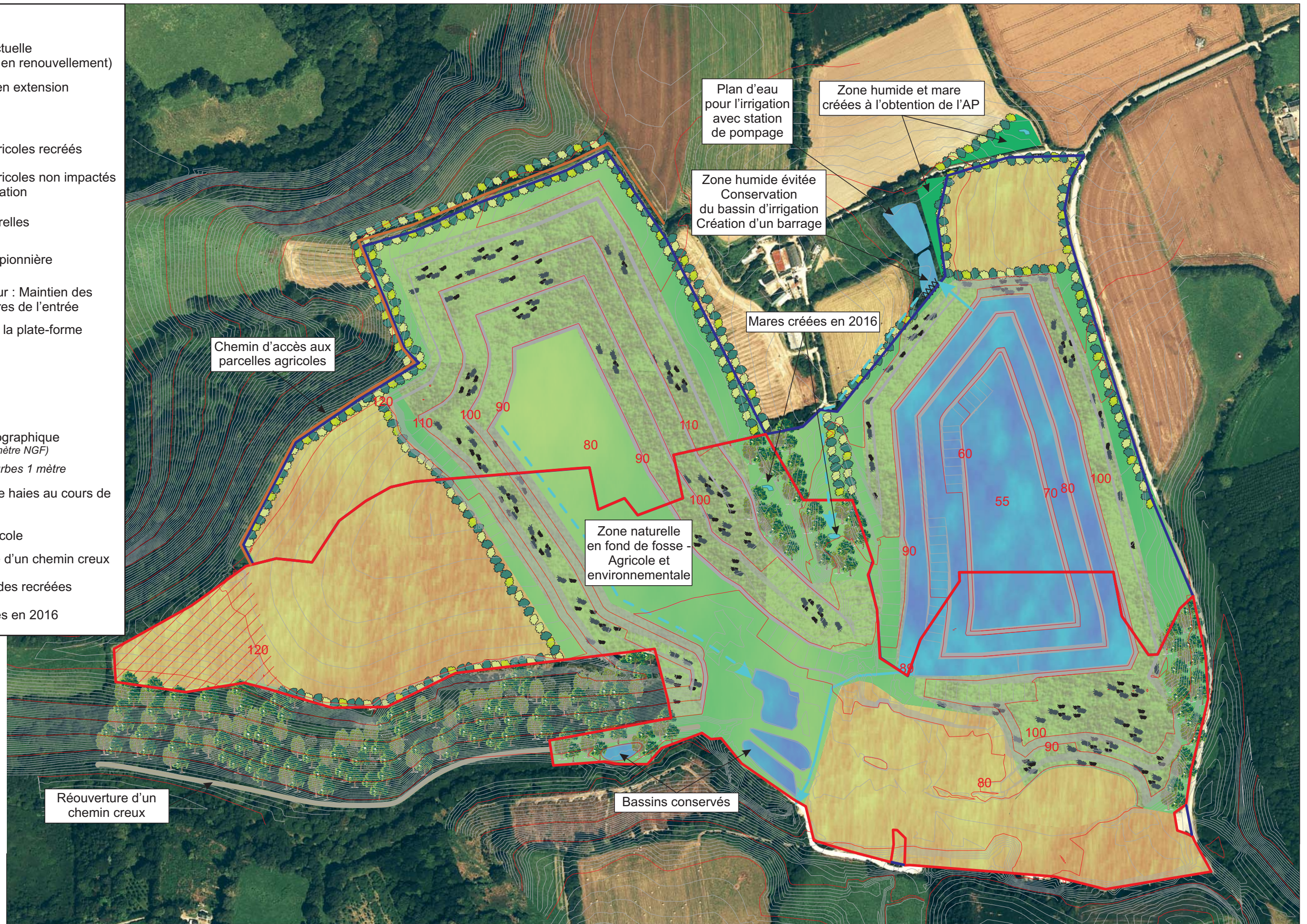


**Légende :**

- Carrière actuelle (Périmètre en renouvellement)
- Périmètre en extension
- Plan d'eau
- Terrains agricoles recréés
- Terrains agricoles non impactés par l'exploitation
- Zones naturelles
- Végétation pionnière
- Sans couleur : Maintien des infrastructures de l'entrée
- Maintien de la plate-forme technique
- ➔ Fossé
- ➔ Surverse
- 50 Courbe topographique (exprimée en mètre NGF)  
Équidistance des courbes 1 mètre
- Plantation de haies au cours de l'exploitation
- Chemin agricole
- Réouverture d'un chemin creux
- Zones humides recréées
- Mares créées en 2016



Plan d'eau pour l'irrigation avec station de pompage

Zone humide et mare créées à l'obtention de l'AP

Zone humide évitée Conservation du bassin d'irrigation Création d'un barrage

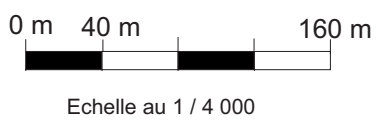
Mares créées en 2016

Chemin d'accès aux parcelles agricoles

Zone naturelle en fond de fosse - Agricole et environnementale

Réouverture d'un chemin creux

Bassins conservés

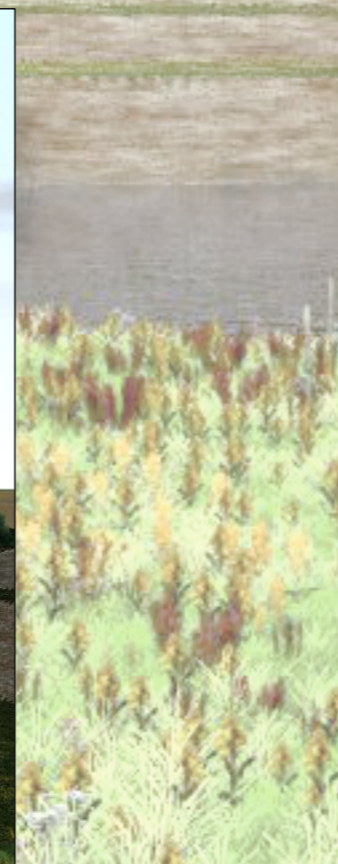
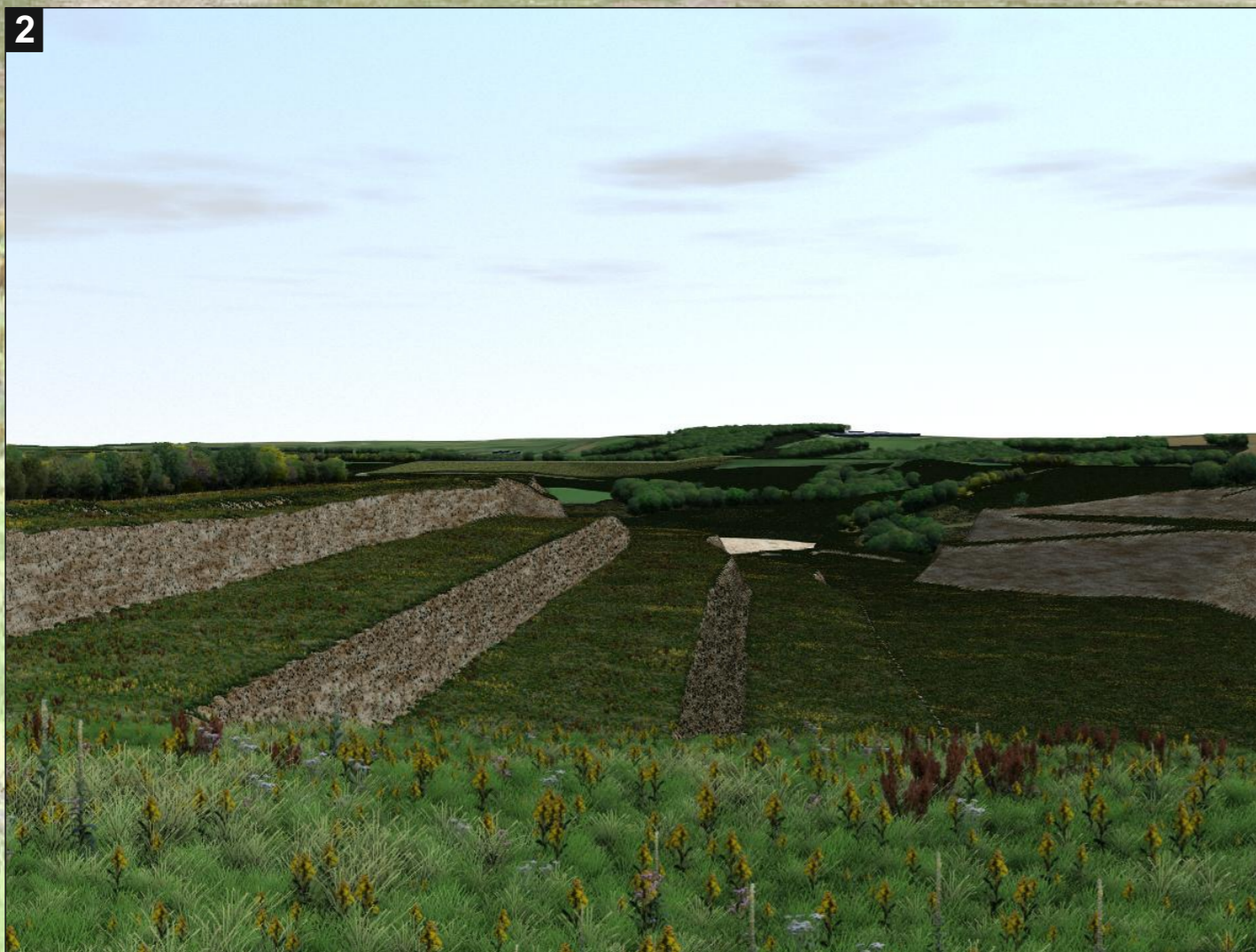
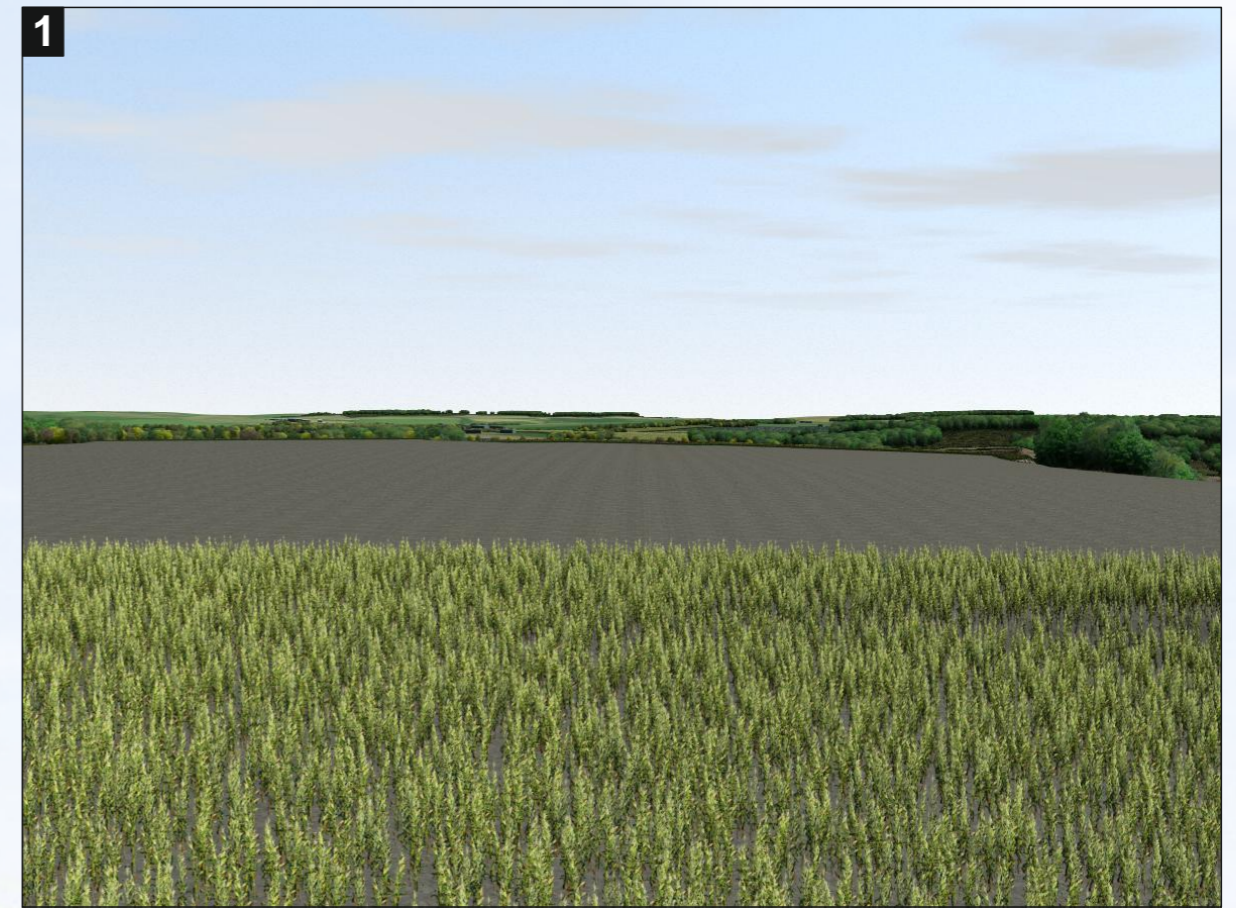
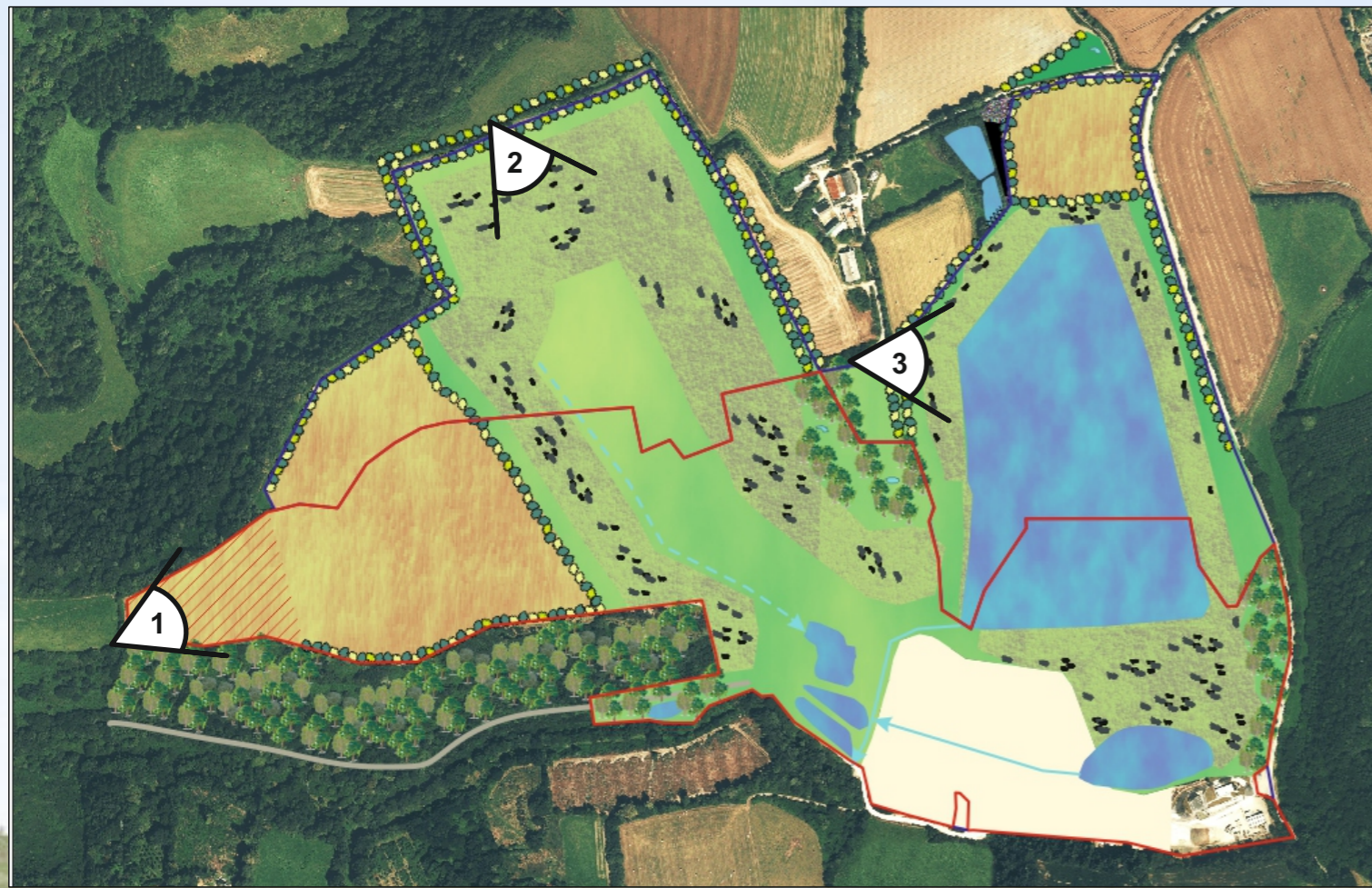



SCB - Carrière de Kerhoantec - Commune d'Elliant (29)  
Dossier de demande de renouvellement et d'extension d'autorisation de carrière  
**Résumé Non Technique**

**Plan du projet de réaménagement final du site**  
Sources : SCB, IGN et GéoPlusEnvironnement

Figure 11



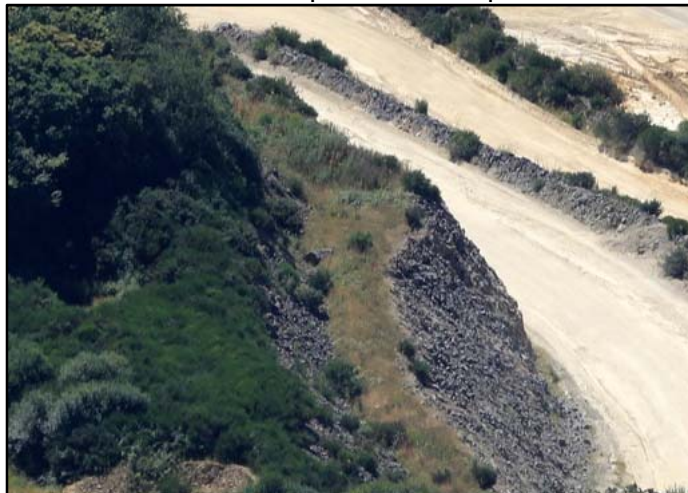


	<p>SCB - Carrière de Kerhoantec - Commune d'Elliant (29)          Dossier de demande de renouvellement et d'extension d'autorisation de carrière  <b>Résumé Non Technique</b></p>	<p>Figure 12</p>
	<p><b>Vues paysagères en 3 dimensions          du projet de réaménagement final, vues de détail</b>          Source : GéoPlusEnvironnement</p>	



Le carreau de la fosse de Kerascoët et les banquettes entre les différents fronts de taille vont constituer des zones minérales, avec quelques mares sur le carreau principal. En fonction du gradient hydrique, des milieux ouverts pionniers vont se développer. Des prairies mésophiles et des landes à ajoncs et genets vont se développer. L'alternance de milieu sec et humide permettra la présence d'invertébrés, d'amphibiens, de reptiles et d'oiseaux.

Pelouse mésophile sur banquette



Exemple carreau avec mares (Gourin 56)



Le carreau de la nouvelle fosse de Kerhoantec va être entièrement noyé. Un plan d'eau va se stabiliser à la cote de 89 m NGF. Une surverse sera placée au sud du plan d'eau, près du concasseur primaire actuel, et dirigera les eaux, vers le ruisseau. Le temps de remplissage sera d'environ 12 ans (11,7 ans). L'eau pourra être utilisée pour l'irrigation des cultures.

Les différents bassins de décantation des eaux seront conservés et aménagés avec quelques pentes douces. Les écoulements d'eau sur le site seront aménagés entre ces différents bassins.

Bassin en bordure du ruisseau au sud



Exemple plan d'eau dans carrière (Gourin 56)



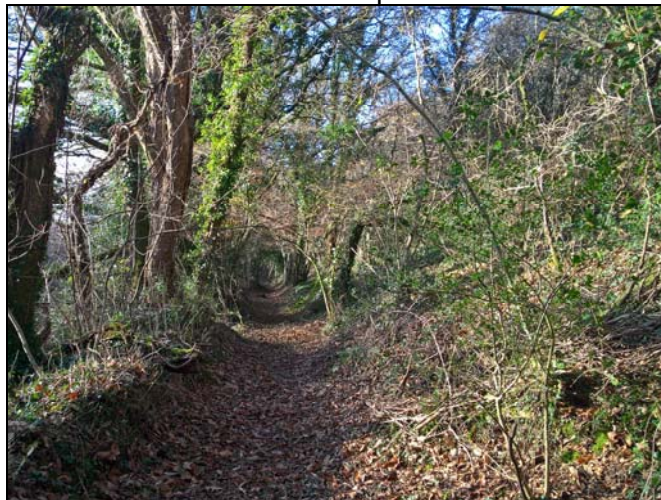


La plantation de haies bocagères en cours d'exploitation autour de la fosse de Kerascoët et de la fosse de Kerhoantec, et le renforcement du réseau bocager existant vont permettre de renforcer le maillage bocager. La réouverture d'un chemin creux au sud du site, dans la pente boisée près du ruisseau, va renforcer le cheminement près de boisement pour les chiroptères.

Haie bocagère en bordure de parcelle



Chemin creux dans pente boisée



Les installations de fabrication seront entièrement démontées. Seront conservés l'entrée du site, l'atelier, le vestiaire, les bureaux, la bascule et les zone de stocks pour créer une plateforme de recyclage et de négoce de matériaux et ainsi maintenir une activité industrielle liée au secteur du BTP sur un site déjà aménagé.

Plateforme de matériaux après remise en état.





Au final, SCB a défini une remise en état final de la carrière de Kerhoantec qui permettra de :

- mettre le site en sécurité après l'arrêt de l'exploitation de la carrière,
- intégrer le site à la trame verte et bleu local,
- apporter une biodiversité supplémentaire (plan d'eau, fronts rocheux, landes, sol minéral..) dans une zone rurale (parcelle agricole et maillage bocager),
- assurer un retour d'une partie des terrains à l'activité agricole et continue à fournir de l'eau pour l'irrigation des cultures,
- conserver une activité industrielle en lien avec le secteur du BTP.



# **B. RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS**



## 5. RISQUES ET MESURES PREVENTIVES

### 5.1. Analyse préliminaire des risques

L'objectif de l'Analyse Préliminaire des Risques (APR) est d'identifier l'ensemble des scénarii d'événements à caractère dangereux en lien avec l'exploitation étudiée et susceptibles de présenter un risque vis-à-vis de tiers, à l'extérieur de la carrière.

La liste de ces événements à risque est établie sur la base des potentiels de danger identifiés lors de l'étape précédente. Pour chaque événement, les mesures préventives ou les moyens de secours qui permettent de limiter la probabilité, la cinétique ou la gravité du risque sont indiqués.

Pour les événements susceptibles d'engendrer des effets à l'extérieur de la carrière, une évaluation de l'intensité des effets sera effectuée.

Les risques identifiés comme pouvant avoir des **répercussions notables hors du périmètre de la carrière** seront approfondis dans l'Analyse Détaillée des Risques (ADR).

Conformément à la circulaire du 10 mai 2010, dans cette APR **ne sera pas considéré** :

- L'Unconfined Vapour Cloud Explosion (**UVCE**) de **gasoil non routier**. Un UVCE ne peut se produire que pour des produits dont le point éclair est inférieur à 55°C et ce n'est pas le cas du gasoil non routier.

Le tableau en page suivante présente l'Analyse Préliminaire des Risques.

### 5.2. Évaluation de l'intensité des effets

L'APR a mis en évidence 3 scénarii nécessitant une analyse plus détaillée. Ces scénarii sont les suivants :

Scénario	Potentiel de danger	Risques
1	Source de chaleur lors d'une opération de ravitaillement en carburant	Incendie du camion citerne de carburant
2	Travaux par point chaud à proximité du stockage d'huile de l'atelier	Incendie de l'atelier
3	Source de chaleur lors d'une opération de ravitaillement en carburant	Explosion du camion citerne de carburant

Notons que, au-delà du seul risque de propagation directe du feu, un incendie sur le site provoquerait un **rayonnement thermique** dans les environs, dont l'intensité est calculée page suivante.

On s'attachera, conformément à l'Arrêté du 29 septembre 2005, à rechercher les distances pour lesquelles la valeur du flux thermique est égale à **3, 5 et 8 kW / m<sup>2</sup>**.



Activité concernée	Situation de danger	Probabilité	Conséquences	Cinétique	Phénomène dangereux	Gravité	Mesures préventives ou curatives	Effets	Cotation (de + à ++++)	Prise en compte dans l'ADR
<b>Extraction des matériaux</b>										
Extraction des matériaux	Chute front de taille	B	Blessure	Rapide	Blessures Effet léthal	Sérieux	Site fermé par clôture, merlons, panneaux danger Maitrise des entrées et sortie à l'accueil pour réduire les personnes exposées et organiser le passage des consignes de sécurité Présence de merlons de sécurité en bord de piste et fronts Application des consignes décrites dans les dossiers de prescriptions	Effets confinés à l'intérieur du périmètre du site, absence d'effets dominos	+	NON
	Instabilité des fronts Excavation	B	Eboulement Chute de blocs Noyade	Rapide	Ensevelissement (personnes ou engins) Blessures Mort	Sérieux	Absence de sous cavage Purges et surveillance des fronts Conservation d'une banquette de protection de 5 à 30 m minimum entre les 2 fronts pour protéger les employés des chutes de blocs Port du casque Carrière interdite au public, site clôturé Application des consignes décrites dans les dossiers de prescriptions	Effets confinés à l'intérieur du périmètre du site, absence d'effets dominos	+	NON
	Tempête	B								
	Inondation	B								
Mouvement de terrain	E									
Opérations de minage	Foudre	E	Projections de roches Dégâts matériels Blessures	Rapide	Blessures Effet léthal	Important,	Dossier de prescription « Minage » Opérations de minage réalisées par du personnel sous-traitants spécialiste	Effets confinés à l'intérieur du périmètre du site, absence d'effets dominos	+	NON
	Départ inopiné de charge	D	Explosion	Rapide	Effets de surpression	Important	Dossier de prescription « Minage » Opérations de minage réalisées par du personnel sous-traitants spécialiste Intervention du personnel de la carrière formé aux risques	Effets confinés à l'intérieur du périmètre du site, effets dominos possibles	++	NON
	Tir de mines	D	Projections de roches Coupure de réseau (électrique)	Rapide	Blessures Effet léthal Dégâts matériels	Important	Plan de tir adapté au profil du front, au gisement, à l'orientation des fronts à la position des riverains Balisage de l'aire de tir, et panneauage en entrée de carrière Procédure d'avertissement des tirs de mines, Communication avec les riverains sur les tirs de mines Périmètre de sécurité lors du tir réadapté pour chaque opération (jusqu'à l'extérieur du site si nécessaire)	Effets confinés à l'intérieur du périmètre du site, effets dominos possibles	++	NON
Engins	Collision Retournement	A	Dégâts matériels Blessures Epanchage de carburant	Rapide	Pollutions des sols et des eaux	Sérieux	Application des consignes décrites dans les dossiers de prescriptions Plan de circulation + panneaux, Formation à la conduite Kits anti-pollution, Décapage, traitement du sol Intervention du personnel de la carrière formé aux risques	Effets confinés à l'intérieur du périmètre du site, absence d'effets dominos	+	NON
	Source d'ignition	D	Incendie	Lente	Effets thermiques	Sérieux	Application des consignes décrites dans les dossiers de prescriptions Entretien régulier des engins Permis de feu, Intervention du personnel de la carrière formé aux risques Extincteurs vérifiés régulièrement	Effets confinés à l'intérieur du périmètre du site, effets dominos possibles	++	NON
	Fuite d'un réservoir	B	Epanchage de carburant	Lente	Pollutions des sols et des eaux	Modéré	Entretien régulier des engins, Kits anti-pollution Confinement des eaux polluées dans la zone en eau (fond de fouille) Curage, traitement du sol Consignes, Formation et test de situation d'urgence	Effets confinés à l'intérieur du périmètre du site, absence d'effets dominos	+	NON
<b>Traitement et stockage des matériaux</b>										
Installation de traitement	Chute du personnel	B	Blessure	Rapide	Blessures Effet léthal	Sérieux	Application des consignes décrites dans les dossiers de prescriptions Mise en œuvre de protections collectives (Garde corps, passerelles...) Maintenance régulière de l'installation, Système d'arrêt d'urgence de l'installation Intervention du personnel de la carrière formé aux risques	Effets confinés à l'intérieur du périmètre du site, absence d'effets dominos	+	NON
	Equipements (crible, broyeur, scalpeur, ...)	B	Chute de blocs	Rapide	Blessures Effet léthal	Sérieux	Maintenance régulière de l'installation Système d'arrêt d'urgence de l'installation Intervention du personnel de la carrière formé aux risques	Effets confinés à l'intérieur du périmètre du site, absence d'effets dominos	+	NON
	Source d'ignition	D	Incendie Ce risque sera étudié dans l'APR	Lente	Effet thermique	Important	Maintenance régulière de l'installation Contrôle du système électrique Interdiction de fumer à proximité de l'installation, Permis de feu	Effets confinés à l'intérieur du périmètre du site, effets dominos possibles	++	NON
	Feu de forêt	B					Consignes, test de situation d'urgence, Dossier de prescription Incendie			
Concasseur	Fuite d'huile	B	Epanchage d'huile	Lente	Pollution des sols et des eaux	Modéré	Maintenance régulière de l'installation Kits anti-pollution Curage, traitement du sol Consignes, Formation et test de situation d'urgence	Effets confinés à l'intérieur du périmètre du site, absence d'effets dominos	+	NON
Stocks de matériaux et produits finis	Tempête	E	Effondrement des stocks Envols de poussières	Rapide	Blessures Inhalation de poussières	Modéré	Stocks limités en hauteur et en surface Stocks de granulats (limitation des poussières) Surveillance des alertes « tempêtes »	Effets confinés à l'intérieur du périmètre du site, absence d'effets dominos	+	NON
	Mouvement de terrain	B								
Bandes transporteuses	Tempête	E	Incendie	Lente	Blessures Effet thermique Inhalation de poussières	Sérieux	Capotage des bandes si nécessaire Surveillance des tapis	Effets confinés à l'intérieur du périmètre du site, effets dominos possibles	++	NON
			Envols de poussières	Rapide						



SCB – Carrière de Kerhoantec – Commune d'Elliant (29)  
Dossier de demande de renouvellement et d'extension d'autorisation de carrière  
**Résumé Non Technique**

Activité concernée	Situation de danger	Probabilité	Conséquences	Cinétique	Phénomène dangereux	Gravité	Mesures préventives ou curatives	Effets	Cotation (de + à ++++)	Prise en compte dans l'ADR
<b>Circulation sur la carrière</b>										
Circulation sur la carrière	Collision entre deux engins ou véhicules ou avec un piéton	C	Dégâts matériels Blessures Epanchage de carburant	Rapide	Pollutions des sols et des eaux	Important	Application des consignes décrites dans les dossiers de prescriptions Plan de circulation + panneaux, Formation à la conduite, Klaxon de recul, caméra de recul Vêtements de haute visibilité, Kits anti-pollution Curage, traitement du sol, Consignes, Formation et test de situation d'urgence	Effets confinés à l'intérieur du périmètre du site, absence d'effets dominos	+	NON
	Collision avec les infrastructures (installation, bureaux,...)	C	Effondrement de structures	Rapide	Blessures Dégâts matériels	Modéré	Application des consignes décrites dans les dossiers de prescriptions Plan de circulation + panneaux Formation à la conduite Protection des infrastructures par des blocs rocheux	Effets confinés à l'intérieur du périmètre du site, absence d'effets dominos	+	NON
	Accrochage avec une ligne électrique	C	Electrisation	Rapide	Blessures	Modéré	Application des consignes décrites dans les dossiers de prescriptions Ne pas rouler benne levée	Effets confinés à l'intérieur du périmètre du site, absence d'effets dominos	+	NON
	Rupture d'un flexible	B	Blessures Epanchage d'huile	Lente	Pollutions des sols et des eaux	Modéré	Vérification générale périodique Entretien des engins Consignes, Formation et test de situation d'urgence	Effets confinés à l'intérieur du périmètre du site, absence d'effets dominos	+	NON
<b>Installations annexes</b>										
Alimentation en carburant	Décrochement du flexible d'alimentation lors du ravitaillement	B	Epanchage de carburant	Lente	Pollution des sols et des eaux	Modéré	Ravitaillement sur une aire étanche Flexible équipé d'un raccord cassant : obturation en cas d'arrachement Kits anti-pollution, Plan de prévention et protocole QPE avec le fournisseur Curage, traitement du sol, Consignes, Formation et test de situation d'urgence	Effets confinés à l'intérieur du périmètre du site, absence d'effets dominos	+	NON
	Source d'ignition	C	Incendie Explosion	Lente Rapide	Effets thermiques Effets de surpression	Important	Interdiction de fumer ou d'utiliser un téléphone portable à proximité d'un ravitaillement ou du camion citerne Pas de distribution de carburant durant un orage, Extincteurs Consignes, Plan de prévention, Formation et test de situation d'urgence	<b>Effets irréversibles (effets dangereux hors site) : Propagation d'un incendie</b> <b>Effets irréversibles (effets dangereux hors site) : Explosion</b>	+++	OUI = scénario 1 OUI = scénario 3
Atelier / Bungalow	Tempête	B	Effondrements des bâtiments	Rapide	Blessures Dégâts matériels	Modéré	Suivi des météo par le personnel de carrière Arrêt de production en cas de grosse tempête	Effets confinés à l'intérieur du périmètre du site, absence d'effets dominos	+	NON
	Fuite d'une bouteille de gaz	C	Incendie, UVCE	Lente	Effets thermiques Effets de surpression	Important	Application des consignes décrites dans les dossiers de prescriptions Interdiction de fumer dans l'atelier, Permis de feu Quantité de bouteilles stockées limitée, Contrôle régulier des bouteilles de gaz Extincteurs dans l'atelier Consignes, Plan de prévention, Formation et test de situation d'urgence	Effets confinés à l'intérieur du périmètre du site, effets dominos possibles	++	NON
	Produits nocifs	C	Inhalation de vapeurs	Rapide	Intoxication Asphyxie	Modéré	Application des consignes décrites dans les dossiers de prescriptions Ne pas fumer Zone ventilée	Effets confinés à l'intérieur du périmètre du site, absence d'effets dominos	+	NON
	Source d'ignition Fuite d'un bidon d'huile	D	Epanchage d'huile Incendie	Lente Rapide	Pollution des sols et des eaux Effets thermiques	Modéré Important	Stockage sur rétention, Kit-antipollution Interdiction de fumer dans l'atelier, Permis de feu Extincteurs dans l'atelier Consignes, Formation et test de situation d'urgence	<b>Effets irréversibles (effets dangereux hors site) : Propagation d'un incendie</b>	+++	OUI= scénario 2
	Feu de forêt	B	Incendie	Lente	Effets thermiques	Important	Entretien de la végétation périphérique Application des consignes décrites dans les dossiers de prescriptions	Effets confinés à l'intérieur du périmètre du site, absence d'effets dominos	+	NON
Installations électriques	Court-circuit	D	Incendie	Lente	Effets thermiques	Sérieux	Nettoyage préventif Extincteurs Consignes, Formation et test de situation d'urgence	Effets confinés à l'intérieur du périmètre du site, effets dominos possibles	++	NON
Bassins	Accident, chutes	C	Noyade	Moyenne	Blessure Effet léthal	Important	Application des consignes décrites dans les dossiers de prescriptions Clôture des bassins, Panneaux signalant le danger Gilet de flottaison, Registre de suivi des bouées	Effets confinés à l'intérieur du périmètre du site, absence d'effets dominos	+	NON
Inertes extérieurs	Mauvaise surveillance	C	Epanchage de produits dangereux	Moyenne	Pollution des sols et des eaux	Important	Procédure accueil, Surveillance du personnel Système de bassins/pompes pour stopper toutes pollutions+ Présence de kits d'intervention	Effets confinés à l'intérieur du périmètre du site, absence d'effets dominos	+	NON



## Scénarii 1 et 2

	Effets sur les structures	Effets sur l'homme
3 kW/m <sup>2</sup>	-	Dangers significatifs ou effets irréversibles
5 kW/m <sup>2</sup>	Seuil des destructions de vitres significatives (plus de 10 % des vitres)	Dangers graves ou premiers effets létaux
8 kW/m <sup>2</sup>	Seuil des dégâts graves Seuil des effets dominos	Dangers très graves ou effets létaux significatifs

Nature de l'installation	Stockage d'huile dans l'atelier		Camion citerne
Dimension de la zone (m)	1,5 x 9 Zone de rétention de l'atelier		3,7 x 2,5 x 10
L (m)	1,5	9	10
<b>Z0 (m)</b>	<b>3,2</b>	<b>15</b>	<b>16</b>
<b>Z1 (m)</b>	<b>4</b>	<b>18</b>	<b>19,5</b>
<b>Z2 (m)</b>	<b>5,4</b>	<b>24,1</b>	<b>26,3</b>

Ces distances sont représentées sur la [Figure 13](#).

Il apparait que les rayons thermiques dépassent le périmètre du projet. Les scénarii d'incendie du camion citerne (scénario 2) et de l'aire de rétention stockant notamment les huiles (scénario 3) seront pris en compte dans l'ADR. Lors du ravitaillement des engins sur l'aire étanche, près de l'atelier ou au niveau des fronts d'exploitation pour la pelle, le camion citerne devra se situer à plus de 27 m des limites de site pour qu'en cas d'incendie, il ne puisse se propager à l'extérieur du site

## Scénario 3

On s'attachera, conformément à la circulaire du 31 janvier 2007 et au guide "**Maîtrise de l'urbanisation autour des sites industriels à haut risque**" du Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement et de la Prévention des risques technologiques et naturels majeurs (DEPPR) d'octobre 1990, à rechercher les distances pour lesquelles, la valeur de la surpression sera égale à :

- **D0 ou 200 mb (millibar)** : seuil des effets létaux significatifs délimitant la « zone des dangers très graves pour la vie humaine » mentionnée à l'article L. 515-16 du Code de l'environnement ;
- **D1 ou 140 mb (millibar)** : premiers effets de mortalité dus à l'onde de choc ;
- **D2 ou 50 mb (millibar)** : premiers dégâts et blessures notables.

Organe sensible	D : diamètre (m)	H : hauteur (m)	Pression de service (Pa)	D0 d (200mb)	D1 d (140mb)	D2 d (50mb)
Camion citerne de 19 m <sup>3</sup>	2,5	3,7	101300	6	8	17

Dans le cas présent, H/D est supérieur à 1. Ces résultats sont représentés sur la [Figure 13](#).

La zone de surpression reste limitée à l'intérieur de la carrière.



### 5.3. Cotation des scénarii évalués

L'évaluation des effets a permis de coter les évènements redoutés :

Scénario	Potentiel de danger	Risque	Cotation	Echelle et prise en compte dans l'ADR
1	Ravitaillement en carburant	Incendie du camion citerne de ravitaillement	+	Effets confinés à l'intérieur du périmètre du site mais effets dominos possibles = ADR si effets ++ induits sinon pas d'ADR
2	Fuite d'un bidon d'huile	Incendie dans l'atelier	+	Effets confinés à l'intérieur du périmètre du site mais effets dominos possibles = ADR si effets ++ induits sinon pas d'ADR

**Le scénario 3** n'a pas de conséquence à l'extérieur du site mais peut impliquer des effets dominos tels que l'incendie d'un engin ou de l'atelier à proximité. Ces effets dominos thermiques **resteront cantonnés dans l'enceinte de la carrière**. Ces scénarii ne seront donc **pas considérés dans l'ADR**.

**Les 2 scénarii qui doivent être étudiés dans l'ADR** puisqu'ils induisent des effets en dehors du site sont :

- Incendie du camion citerne lors d'une opération de ravitaillement en carburant,
- Incendie dans l'atelier suite à la fuite d'un bidon d'huile.

### 5.4. Analyse détaillée des risques (ADR)

D'après les rayons représentés en Figure 13, on dénombre :

- Aucun ERP;
- Pas de bétail ;
- **Aucun logement [1] ;**
- **Voie de circulation automobile [1] : VC 7 ;**
- Aucune voie ferroviaire ;
- Aucune voie navigable.

Nous allons calculer, pour chaque zone d'effet, le nombre de personnes exposées. Pour déterminer ce nombre, nous allons considérer 0,4 personnes par kilomètre exposé par tranche de 100 véhicules [1] pour déterminer le nombre d'automobilistes concernés.

Nous avons évalué le trafic sur la VC 7 à 268 véhicules/jour. Le linéaire de VC 7 concerné par le risque incendie est de 15 m. Le nombre de personnes exposées sur la VC 7 est de  $0,4 \times (268/100) \times 0,015 = 0,02$  personnes.

**Il y a moins d'une personne exposée, la gravité est donc sérieuse.**



La cinétique est lente, le départ de l'incendie sera confiné dans l'atelier, ce qui ralentira grandement la propagation d'un incendie au niveau de l'aire de rétention. Concernant, un incendie du camion de ravitaillement, lors de cette opération plusieurs personnes (conducteurs d'engin et le sous-traitant) sont sur place. Si un début d'incendie se déclarait, il serait immédiatement repéré et la procédure Incendie mise en place, ce qui limiterait la propagation.

Le croisement de la gravité et de la probabilité, très improbable (D) dans le cas d'un incendie du camion de ravitaillement ou de l'aire de rétention dans l'atelier étudiés dans les scénarii 2 et 3 permet d'affecter pour cet évènement un couple « Gravité – Probabilité » et d'en déterminer la criticité suivante :

Criticité des scénarii 2 et 3

Niveau de probabilité		Niveau de gravité				
		M	S	I	C	D
		Modéré	Sérieux	Important	Catastrophique	Désastreux
<b>E</b>	Extrêmement peu probable			<b>MMR</b>	<b>MMR</b>	<b>MMR</b>
<b>D</b>	Très improbable		<b>Scénarii 2 et 3</b>	<b>MMR</b>	<b>MMR</b>	<b>NON</b>
<b>C</b>	Improbable		<b>MMR</b>	<b>MMR</b>	<b>NON</b>	<b>NON</b>
<b>B</b>	Probable		<b>MMR</b>	<b>NON</b>	<b>NON</b>	<b>NON</b>
<b>A</b>	Courant	<b>MMR</b>	<b>NON</b>	<b>NON</b>	<b>NON</b>	<b>NON</b>


<b>Risque moindre</b>	<b>Risque intermédiaire :</b> une démarche d'amélioration continue est particulièrement pertinente, en vue d'atteindre, dans des conditions économiquement acceptables, un niveau de risque aussi bas que possible	<b>Risque élevé :</b> le risque est présumé trop important pour pouvoir autoriser l'installation en l'état, il convient de demander à l'exploitant de modifier son projet de façon à réduire le risque à un niveau plus faible; l'objectif restant de sortir des cases comportant ce mot « NON »
-----------------------	---	---

L'Analyse Détaillée du Risque (ADR) d'incendie montre que le risque est moindre. SCB a déjà mise en place des mesures permettant de maîtriser le risque d'incendie et de propagation d'incendie (Cf. Chapitre suivant).

Une démarche d'amélioration continue n'est pas obligatoire, mais SCB reste et restera vigilante sur ce sujet, à travers des formations et sensibilisations du personnel et des sous-traitants.



**Légende :**

 Périmètre en renouvellement

 Périmètre en extension


Rayons d'effet thermique


 Z0 8 kW/m<sup>2</sup>


 Z1 5 KW/m<sup>2</sup>

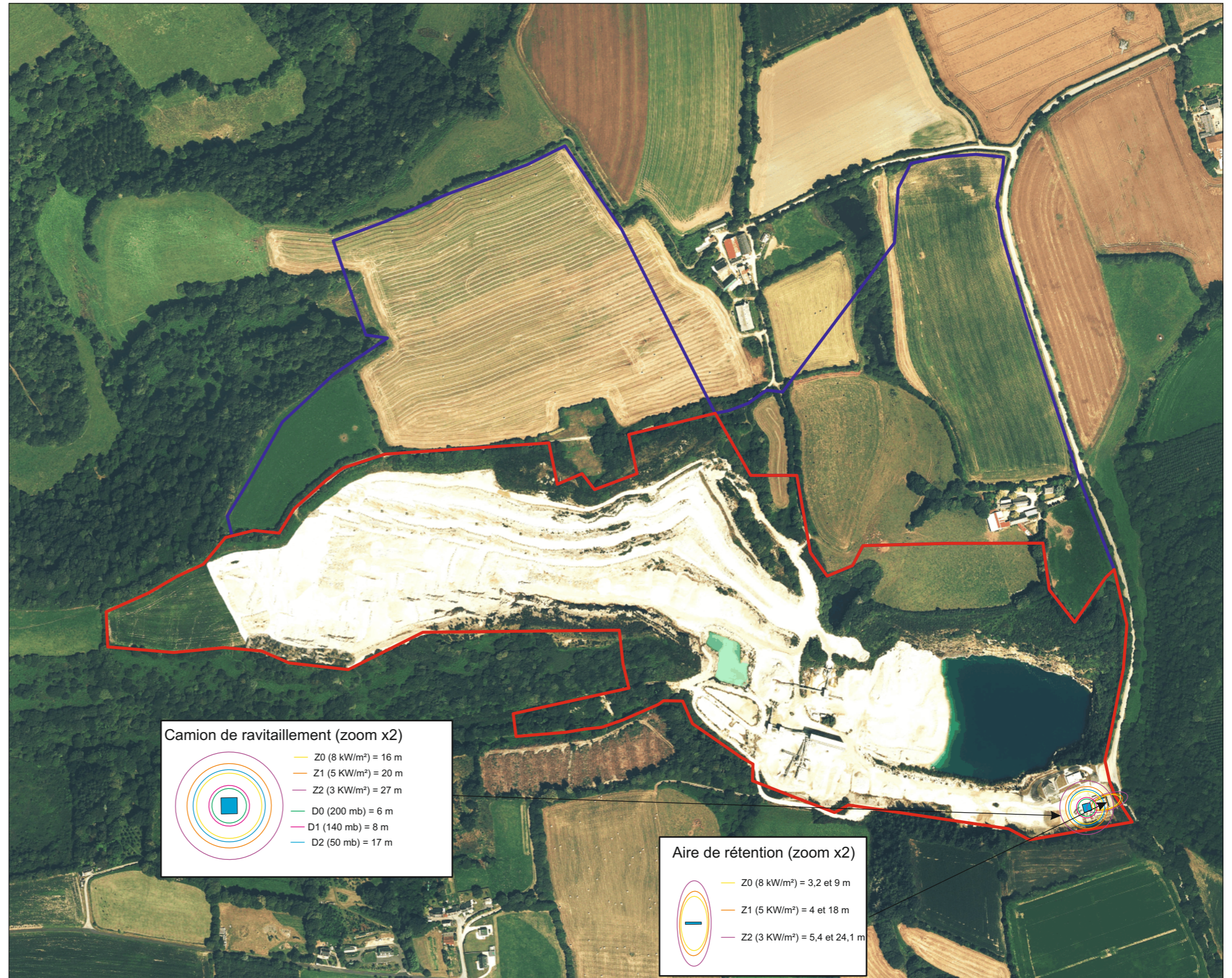
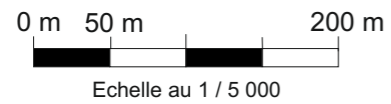
 Z2 3 KW/m<sup>2</sup>

Zones de surpressions

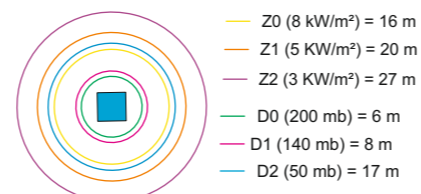
 D0 200 mb

 D1 140 mb

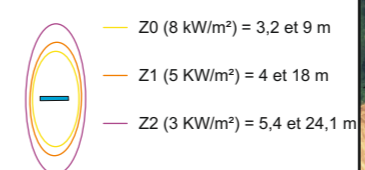
 D2 50 mb



**Camion de ravitaillement (zoom x2)**



**Aire de rétention (zoom x2)**





## **6. MOYENS D'INTERVENTION ET DE SECOURS DISPONIBLES**

### **6.1. Moyens de lutte contre l'incendie**

La carrière de Kerhoantec dispose de plusieurs extincteurs adaptés dans les bureaux, dans l'atelier, sur l'ensemble des installations de traitement et sur chaque engin (1 extincteur par engin). Le personnel est formé à l'utilisation de ces extincteurs (type, A, B, C ou CO<sub>2</sub>). Ces matériels sont signalés et vérifiés annuellement par un organisme agréé extérieur.

Le site est également équipé de lances à eau (atelier, installations de traitement et tunnel du stock-pile).

La consigne « incendie » est affichée dans les bureaux et est connue de l'ensemble du personnel :

- Conduite à tenir en cas d'incendie,
- Moyens de lutte à disposition pour maîtriser l'incendie, et limiter les impacts sur l'environnement (extincteurs, sable, etc.),
- Moyens de secours (numéros utiles).

Ainsi, en cas de départ d'incendie, la procédure prévoit les actions suivantes :

- Arrêter l'installation,
- Couper le compteur électrique si le feu est d'origine électrique,
- Utiliser les moyens de première intervention à disposition (extincteurs, sable...),
- Evacuer en évitant de respirer les fumées,
- Rendez-vous au point d'évacuation (parking des bureaux),
- Pendant ce temps, prévenir les secours et riverains si nécessaires et identifier les absents éventuels.

Si le feu ne peut être maîtrisé :

- Avertir les pompiers : 18 ou 112 depuis un portable (Centre d'Elliant),
- Avertir la hiérarchie,
- En cas de feu sur un engin : Arrêter l'engin rapidement sur une aire dégagée, couper le moteur et utiliser l'extincteur en pulvérisant le produit par petites quantités sur la zone concernée.

Le responsable sécurité s'assurera ensuite du remplacement des extincteurs utilisés.


### **6.2. Moyens de secours aux blessés**

Le site dispose :


- De Sauveteurs Secouristes du Travail qui sont formés, diplômés et maintenus au niveau dans le cadre de la formation professionnelle. Il y aura toujours au moins un SST sur site,
- De plusieurs trousse d'urgence (1 armoire à pharmacie dans les bureaux et 1 dans le véhicule du chef de carrière) à disposition des Sauveteurs Secouristes du Travail.

## 6.3. Procédure d'alerte

La procédure à suivre en cas d'accident pendant les horaires habituels de travail est la suivante :



### Conduite à tenir en cas d' ACCIDENT




1. **Protégez-vous** : Identifier si le risque est persistant
2. **Protéger le Blessé** : Empêcher toute intervention intempestive, éloigner les curieux
3. **Alerter** un **SECOURISTE (SST)**
4. **Examiner** : La victime parle, saigne, respire, s'étouffe ?
5. **Faire alerter** le **18** ou **15** , OU **112**  
Indiquez:
  - **Nom de la Carrière, commune de ...**
  - **Le lieu (atelier, plateforme, bassin, ...)**
  - **Nature de l'accident,**
  - **Nombre de victime et leur état,**
  - **Les gestes effectués ou en cours**  
(*Massage cardiaque, Point de compression, etc*)

**Attendez les instructions**  
**et ne raccrochez pas le premier**

**Envoyer quelqu'un accueillir les secours**
6. **SECOURIR:**
  - Si vous êtes secouriste du travail, appliquez ce qui vous a été enseigné,
  - Si vous n'êtes pas secouriste:
    - Ne touchez pas au blessé,
    - Ne lui donner pas à boire,
    - Rassurez la victime.
7. **Evacuer le blessé: par POMPIERS, SAMU, VSL**  
**Ne pas utiliser de véhicule personnel ou de la carrière.**



## Moyens de secours

### Les numéros de téléphone :

Mairie d'Elliant : 02 98 10 91 11

DREAL 29 : 02 90 08 55 55

Centre d'Incendie et de Secours : 18

Gendarmerie : 17

SAMU : 15

Centre antipoison : 02 41 48 21 21

Médecin d'Elliant : 02 98 94 18 40

Ambulances de Rosporden :  
02 98 59 85 45 ou 02 98 59 86 44

Hôpital :  
Concarneau, 02 98 52 68 15  
Quimper, 02 98 52 60 60

Le plan d'urgence et d'évacuation en cas d'accident et d'incendie est affiché dans les bureaux et à l'atelier. Il est présenté au personnel.

Les moyens d'alarme sont constitués par des téléphones fixes, plusieurs téléphones portables et talkie-walkies accessibles à tout moment. Les travailleurs isolés sont toujours équipés d'un moyen de télécommunication et/ou d'un DATI.

Il existe un système d'alarme incendie sur l'installation de traitement et les locaux électriques, reliée à un centre de surveillance.



Réalisé par :  
**GéoPlusEnvironnement**

Agence Ouest :  
5 rue de la Rôme  
49 123 CHAMPTOCE-SUR-LOIRE  
Tél : 02 41 34 35 82 - Fax : 02 41 34 37 95

e-mail : [geo.plus.environnement3@orange.fr](mailto:geo.plus.environnement3@orange.fr)

---

Siège Social / Agence Sud : Le Château  
31 290 GARDOUCH  
Tél : 05 34 66 43 42 - Fax : 05 61 81 62 80  
e-mail : [geo.plus.environnement@orange.fr](mailto:geo.plus.environnement@orange.fr)

Agence Sud-Est :  
Quartier Les Sables  
26 380 PEYRINS  
Tél : 04 75 72 80 00 - Fax : 04 75 72 80 05  
e-mail : [geoplus@geoplus.fr](mailto:geoplus@geoplus.fr)

Agence Centre et Est : 2 rue Joseph Leber  
45 530 VITRY AUX LOGES  
Tél : 02 38 59 37 19 - Fax : 02 38 59 38 14  
e-mail : [geo.plus.environnement2@orange.fr](mailto:geo.plus.environnement2@orange.fr)

Agence Est :  
7 rue du Breuil  
88 200 REMIREMONT  
Tél : 03 29 22 12 68 – Fax : 09 70 06 74 23  
e-mail : [geo.plus.environnement4@orange.fr](mailto:geo.plus.environnement4@orange.fr)

Antenne PACA : St Anne  
84190 GIGONDAS  
Tél : 06 88 16 76 78 - Fax : 05 61 81 62 80

Site Internet : [www.geoplusenvironnement.com](http://www.geoplusenvironnement.com)



La gestion de l'environnement, la reconnaissance du sous-sol  
et l'application de la réglementation au service de votre projet.